

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 8 septembre à 20 h00, le Conseil Municipal de la Commune de VOULEME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. FONTENEAU Alain, Maire.

PRESENTS : FONTENEAU A, BELAIR M-J, BASTIER E, BERGERON L, DE BERTREN M-J, BERRY J-C, PACTON P, TRANCHANT A

ABSENTS EXCUSES: THENAULT I (donne pouvoir à Fonteneau A), MINOT P

ABSENT: CLERC C

SECRETAIRE SEANCE : DE BERTREN M-J

Date de convocation : 1^{er} septembre 2025

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 8

Votants : 9 (pouvoir de Thenault I à Fonteneau A)

1^{ère} délibération

Subvention Association Ex.T.R.A. (2^{ème} partie) **Festival champêtre du 2 août**

Monsieur le Maire présente le bilan du Festival champêtre organisé le 2 août 2025 à Voulême.

Ce festival est organisé par l'association « Ex.T.R.A » ainsi que par l'association « la famille moins le quart » en collaboration avec la commune de Voulême et les associations partenaires (comité des fêtes, AICA, les crins du sourire).

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de verser une subvention pour l'organisation de ce festival. La première partie de cette subvention a été versée en juillet 2025 puis la seconde en septembre 2025 après le festival.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la subvention suivante à l'association Ex.T.R.A. pour l'organisation du festival champêtre du 2 août 2025 : 1 750€.

2^{ème} délibération

Demande de subvention LEADER **Itinérances bucoliques à Voulême**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet : itinérances bucoliques à Voulême. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondant pour un montant de 50 776.91€HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Après étude du plan de financement, le Conseil Municipal :

- Décide de déposer une demande de subvention **LEADER pour un montant de 40 600€** ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier ;
- Et prend l'engagement de financer la partie des travaux restant à la charge de la collectivité par autofinancement.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Passerelle	17 954.91€	Subvention LEADER	80%	40 600€
Etude loi sur l'eau passerelle	11 200€	Autofinancement commune	20%	10 176.91€
Panneaux	18 339€			
Pose des panneaux	3 255€			
Panneau financeurs	28€			
TOTAL HT	50 776.91	TOTAL HT	100%	50 776.91€

3^{ème} délibération

Tarif 2025

Location gala de l'accordéon

Monsieur le Maire explique que l'association Nouvelle Aquitaine Accordéon, 20 rue du général Leclerc 16700 Ruffec, a utilisé le local de l'aire de loisirs durant la préparation et l'organisation du Gala de l'Accordéon 2025. L'association a également utilisé de la vaisselle de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de facturer :

- Location abri de l'aire de loisirs association hors commune : 20€/la journée, soit pour la semaine 140€ ;
- Utilisation de la vaisselle de la salle des fêtes : 0.70€ / personne, soit 70€ pour 100 personnes ;
- Forfait électricité / eau : 25€

Total : 235€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'appliquer le tarif cité ci-dessus pour l'organisation du gala de l'accordéon ;
- Autorise Monsieur le maire à transmettre la facture à l'association Nouvelle Aquitaine Accordéon 16700 Ruffec.

4^{ème} délibération

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

SRD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Voulême peut prétendre à une redevance annuelle d'occupation du domaine public allouée par SRD.

Il indique qu'après renseignements auprès de la SRD pour l'année 2025, la revalorisation de la redevance s'établit comme suit :

-coefficient index ingénierie : 1.5770

-population totale en 2025 : 400 habitants

Le montant de la redevance 2025 s'élève à 241€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de solliciter SRD pour le montant de cette redevance ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Voulême peut prétendre à une redevance annuelle d'occupation du domaine public allouée par ORANGE.

Il indique que le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2024 pour la redevance 2025 est de 8.09 km d'artères aériennes, 5.34 km d'artères souterraines et que les valeurs maximales pour 2024 sont :

- 1) Artères aériennes en €/km : 64.87€
- 2) Artères souterraines en €/km : 48.65€

Calcul : $8.09 \times 64.87 = 524.79€$

$5.34 \times 48.65 = 259.79€$

Montant de la redevance 2025 : 784.58€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de solliciter ORANGE pour le montant de cette redevance ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Etude de devis

- Changement défibrillateur car plus de 10 ans. Devis accepté pour un montant de 915€HT.
- Enfouissement réseaux Chez Cotier / Mérane :
Enfouissement des réseaux électriques pris en charge à 100% par SRD.
Concernant l'enfouissement des télécom le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable au devis car le montant est trop élevé au regard du nombre de maisons.
Concernant l'éclairage public, le Conseil Municipal souhaite la pose de 6 candélabres au lieu des 4 poteaux béton existants pour des travaux estimés entre 11000 et 12000€, 50% sera à la charge de la commune.

Questions diverses

➤ Voirie / bâtiments :

- Travaux peinture grilles extérieures réalisés en août
- Travaux démoussage église réalisés en août

➤ Scolaire :

Point sur les effectifs septembre 2025 : 19 élèves à Voulême et 18 à Lizant

➤ Bilan festival champêtre 2 août (300 repas et 400 spectateurs)

Bilan compagnie de la trace 21 août (150 spectateurs)

➤ Suppression de deux boîtes à lettre jaune à Lavaud et Tardiveau (courrier La Poste)

➤ Courrier de M Texier : vente d'une parcelle de bois

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M Texier et souhaite acheter la parcelle A290.

Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Dons de photos et de cartes postales

- Fonds Bernier : Accord du Conseil Municipal pour demande de devis pour l'édition de fascicules.
- Compte-rendu de la réunion avec Sorégies et le Syndicat de Charente concernant l'éclairage public Le Boux. Attente de convention Sorégies et SDEG16.
- Compte-rendu de la visite chez Mme Bernard (outils sabotier)
- Date des élections municipales : 15 et 22 mars 2026
- Négociations en cours avec la Département et la Région pour les panneaux de signalisation poids lourds et RN10 panneau Voulême et Val de Comporté
- Commission bulletin municipal le 22/09 à 20h
- Prochains conseils municipaux : 6 octobre, 3 novembre, 1^{er} décembre

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,

A FONTENEAU

Le secrétaire,

M-J DE BERTREN

Les membres du Conseil Municipal,